



L'ACTUALITÉ

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018 A ÉTÉ PRÉSENTÉ CETTE SEMAINE

C'est dans un contexte économique plus favorable que le Gouvernement a présenté cette semaine son projet de loi de finances pour 2018.

Le retour de la croissance, qui devrait s'élever à + 1,7 % cette année, procure à l'État davantage de recettes fiscales et réduit légèrement le déficit. Celui-ci devrait atteindre 2,6 % du PIB au lieu de 2,7 % initialement prévu. La conséquence est immédiate : ce ne sont plus 20 milliards d'économies qu'il faut absolument faire mais 16. Voilà qui donne quelques marges de manœuvre à l'exécutif.

Le Gouvernement a prévu d'alléger les impôts à hauteur de 10 milliards. Ces allègements sont annoncés depuis la mise en place du Gouvernement. Il s'agit de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français, mais également de la baisse de l'impôt sur les sociétés. Ainsi, le taux de l'IS sera ramené dès 2018 à 28 % jusqu'aux 500 000 premiers euros de bénéfice pour toutes les entreprises puis sera encore réduit à 25 % progressivement jusqu'en 2022. Rappelons que les TPE continueront à bénéficier d'un taux plus réduit de 15 %. Pour autant, l'U2P a rappelé que plus d'un million d'entreprises sont soumises à l'impôt sur le revenu et non pas à l'IS et a demandé que des compensations soient trouvées pour ces entreprises.

Par ailleurs, l'ISF sera transformé en un impôt sur la fortune immobilière. Conséquence : le

nouveau dispositif met un terme à l'ISF-PME qui permettait de déduire 50 % des sommes investies dans des PME innovantes dans la limite de 45 000 €. L'an dernier, les particuliers ont investi 500 millions d'euros via ce dispositif. Il est à craindre, évidemment, que cette disposition conduise certains investisseurs à se désintéresser de l'immobilier avec, à la clé, une baisse d'activité pour le bâtiment dans les mois à venir.

Le projet de loi de finances acte également la volonté du Gouvernement de privilégier la création de richesses et la prise de risque. La réforme de l'ISF en est une illustration, comme la création d'un prélèvement forfaitaire unique de 30% sur les revenus du capital.

Point attendu du projet de loi de finances : l'avenir du crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi. Comme annoncé, le CICE sera remplacé par un allègement pérenne des cotisations patronales, l'allègement de charges sera de 6 points pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC et sera même renforcé en-deçà de 1,6 SMIC pour atteindre 10 points de charges en moins pour un salarié au SMIC. Mais cette disposition n'entrera pas en vigueur avant 2019. En revanche, pour 2018, le taux

du crédit d'impôt baissera d'un point, ce qui a évidemment provoqué le mécontentement de tout le patronat. Le Premier ministre se défend en expliquant que le cumul exceptionnel du CICE et de la baisse des charges en 2019 apportera un gain exceptionnel aux entreprises de 21 milliards d'euros en trésorerie, ce qui leur donnera « un coup de booster considérable ». Autre crédit d'impôt qui nous intéresse au plus haut point : le CITE. Lors de son entretien avec Nicolas Hulot vendredi dernier, le Président de la CAPEB a fait part de son incompréhension et de la totale opposition de la CAPEB quant aux mesures de restrictions que le Gouvernement compte apporter au CITE, notamment en ce qui concerne les portes, fenêtres et volets. Il a rencontré ce mardi le conseiller technique de Bercy en charge du sujet pour lui expliquer l'impact particulièrement négatif que ces dispositions risquent d'avoir tant sur les entreprises que sur leurs clients. Les discussions vont se poursuivre pour voir comment gérer au mieux cette problématique.

Enfin le projet de loi de finances acte un nouveau fléchage de la TVA au profit des régions afin de compenser 4 milliards de baisse de dotations.

SOCIAL

→ EMPLOIS : LES CRÉATIONS DÉPASSENT DÉSORMAIS LES SUPPRESSIONS

La barre symbolique des 300 000 emplois créés en un an a été franchie : un résultat qui n'avait pas été atteint depuis 17 ans ! C'est surtout le secteur tertiaire qui a créé ces emplois (+ 259 400 sur un an) mais la construction n'est pas en reste puisqu'elle a créé 14 200 emplois sur 6 mois alors que ce secteur a détruit 136 000 emplois au cours des 19 trimestres précédents. Même l'Industrie, qui a été particulièrement destructrice d'emplois ces dernières années (- 965 000 emplois en 15 ans) commence à en supprimer de moins en moins (2 800 au 2^{ème} trimestre 2017).

Ce redressement profite plus particulièrement à la population des cadres

dont le taux de chômage est tombé à 3,5 %. Cette année, 215 000 embauches sont prévues dans cette catégorie. En tout état de cause, le redressement de l'emploi ne doit rien aux contrats aidés dont le nombre a été drastiquement réduit par le précédent Gouvernement, une tendance que le nouvel exécutif a confirmée, au grand dam des élus locaux, grands consommateurs de ces contrats. Il faut dire qu'une récente étude du Ministère du Travail a démontré les limites de ces contrats en termes d'insertion professionnelle : seuls 26 % des bénéficiaires ont obtenu un emploi durable à l'issue de leur contrat aidé et, qui plus est, 6 mois après la fin de ce contrat.

→ BONNE NOUVELLE : LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DIMINUENT

La branche AT/MP a récemment publié un bilan de l'année 2016.

Il est positif puisque le nombre d'accidents a baissé, même si celui des arrêts de travail ayant entraîné une incapacité permanente se sont accrues avec l'effet mécanique de la reprise d'activité.

Les secteurs habituellement très touchés par les accidents commencent à récolter les fruits de leurs efforts de prévention.

C'est le cas du BTP qui passe ainsi de 62 à 60 accidents pour 1000. Les campagnes de prévention et de formation aux risques liés à l'amiante font également la preuve de leur efficacité puisque les maladies dues à l'amiante régressent de 9,5 %.

A contrario, le secteur des services à la personne enregistre un nombre d'accidents plus important, avec 94,6 accidents pour 1 000 employés.

→ COTISATIONS AT/MP : CHANGEMENT DANS LE DÉCOMPTÉ DES EFFECTIFS ET LE CALCUL DES COTISATIONS

En 2019, les règles de calcul des effectifs et celles relatives à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles changeront.

Aujourd'hui, l'effectif salarié correspond à la moyenne de l'effectif au dernier jour du trimestre. Demain, l'effectif salarié correspondra à la moyenne des personnes employées chaque mois au cours de la dernière année connue (c'est-à-dire l'année N-2 pour la tarification de l'année N). Les dirigeants minoritaires, égalitaires, en SARL, SA, etc seront inclus dans ce calcul tout comme les apprentis et les contrats de professionnalisation.



En revanche, les salariés en CDD, ceux mis à disposition par une autre entreprise, les stagiaires et les volontaires en service civique, seront exclus de ce calcul.

COMMUNICATION

→ POUR RAPPEL : LE CONCOURS « LES LUMIÈRES DE L'INNOVATION » EST OUVERT JUSQU'AU 31 JANVIER



Les artisans qui innover, qui s'investissent depuis longtemps dans une stratégie d'innovation, souvent sans le savoir, doivent être incités à concourir ! On rappellera à cet égard que l'innovation n'est pas forcément technique. Elle peut également concerner le management, la formation ou la RSE. Et oui, la responsabilité sociétale des entreprises n'est pas l'apanage des seules grandes entreprises ! Gestion des déchets, lutte contre le gaspillage, association et formation des équipes, amélioration des conditions de travail, etc. sont autant de points forts à mettre en valeur !

Pour la 5^{ème} édition du concours « Les Lumières de l'innovation », les professionnels peuvent présenter leur candidature jusqu'au 31 janvier 2018.

Pour participer : www.capeb.fr
ou concours-innovation@capeb.fr.

Les prix seront remis lors des Journées de la Construction de Brest, en avril 2018.

MÉTIERS

→ DAVID MORALES A RÉUNI SES CONSEILLERS LE 22 SEPTEMBRE

Le Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation a détaillé les questions de formation : les actions de l'Association pour la Promotion des Métiers du Plâtre d'une part et la rénovation des diplômes d'autre part. Avec ses conseillers, David Morales a ensuite travaillé sur la bibliothèque d'ouvrages de la profession en vue de créer une interface avec la nouvelle version du logiciel Calculab. Ils ont par ailleurs commencé à réfléchir au contenu des prochaines Journées Professionnelles de la Construction (Brest du 25 au 27 avril 2018) avant de regarder tous les dossiers techniques en cours : les règles professionnelles concernant les isolants en fibres végétales, le DTU isolation et le groupe de travail sur le même thème, et enfin l'hygronométrie des parois.



GOUVERNEMENT

PLAN D'INVESTISSEMENT : À QUOI SERVIRONT LES 57 MILLIARDS ?

Les priorités du plan d'investissement sont la transition écologique, la formation professionnelle, l'innovation et la transition numérique.

Le "Grand Plan d'Investissement" devrait consacrer 15 milliards à formation professionnelle, avec pour principales cibles, les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans diplôme, sans formation et sans emploi, ainsi que les chômeurs les plus éloignés du marché du travail. L'objectif est de créer 300 000 emplois et de faire baisser d'un point le taux de chômage structurel.

13 milliards seraient dédiés à l'innovation et 9 à la transformation numérique de l'administration avec l'objectif de dématérialiser 100 % des services publics mais également d'achever la couverture du territoire en très haut débit.

Et c'est également ce plan qui devrait financer la plupart des promesses de campagne et des annonces de Nicolas Hulot en matière de transition écologique. 20 milliards y seraient consacrés, soit la plus grande partie du Grand plan d'investissement. 9 milliards seront consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif est, notamment, de diviser par deux le nombre de passoires thermiques occupées par des ménages modestes du parc social. Elles sont 2,1 millions à ce jour.

L'État part du principe que ces travaux pourront se faire grâce à des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (3 milliards) pour rénover 500 000 logements sociaux sur la durée du quinquennat, mais également grâce au programme "habiter mieux" et à la transformation du CITE en une prime versée immédiatement après les travaux, mieux ciblée et permettant un accompagnement renforcé des ménages les plus modestes.

Autre objectif : rénover les bâtiments de l'État et des Collectivités. Ainsi, une autre enveloppe (2,5 milliards) de prêts et de fonds propres



**20 milliards
sur les 57 prévus par
ce plan devraient
être consacrés à la
transition écologique.**

Ces financements seront accompagnés de nouvelles exigences. En particulier, Jean Pisani-Ferry, qui a conçu ce plan, a précisé que ces efforts devront être accompagnés d'une politique de structuration de filière, destinée à "garantir que les artisans maîtrisent les techniques de rénovation thermique les plus efficaces" et d'une sensibilisation des usagers de ces bâtiments aux nouvelles habitudes à prendre pour mieux maîtriser leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, jugeant que la France accuse un retard sérieux sur ses voisins dans ces deux domaines. « La mutation bute également sur un déficit de compétences :



les artisans du bâtiment sont insuffisamment formés aux enjeux thermiques et nombre d'entre eux ne maîtrisent pas la gamme des outils de la performance énergétique » lit-on dans le dossier de présentation du plan...

La CAPEB regrette, une nouvelle fois, la mauvaise image de marque du secteur du bâtiment et plus particulièrement des artisans, image trop souvent ternie, il faut le souligner, par un petit nombre d'entreprises au détriment évidemment des vrais professionnels.

Le plan prévoit une action renforcée de formation des artisans et de leurs salariés, cette action incluant l'ensemble des partenaires, collectivités territoriales, associations et usagers, afin de se situer au plus près des besoins des territoires. La CAPEB sera évidemment des plus vigilantes à cet égard car, en effet, il existe déjà les programmes FEE Bat et PACTE et sans doute est-il préférable de les reconduire, voire de les renforcer, plutôt que d'imaginer autre chose. Enfin, relevons que 7 milliards seront dédiés aux énergies renouvelables et à l'innovation environnementale.

Le transport durable mobilisera 4,2 milliards. Dans ce cadre, l'État espère que la prime à la casse permettra de renouveler 100 000 véhicules par an.

→ LES OPCA, OBJETS D'ÉTUDES APPROFONDIES !

La Ministre du Travail a dépêché les inspecteurs de l'IGAS pour évaluer les conventions d'objectifs et de moyens (COM) signées entre les OPCA et la DGEFP dans le but de déterminer les frais de gestion des organismes paritaires.

Difficile de ne pas y voir une volonté gouvernementale de resserrer les moyens dont disposent les OPCA pour mener à bien leurs missions. D'ailleurs, Murielle Pénicaud ne s'en

cache pas dans sa lettre de mission où elle évoque clairement les futurs efforts que les OPCA devront fournir pour maintenir la qualité de service aux actifs et aux entreprises tout en faisant face au déploiement de plans en faveur de la formation des demandeurs d'emploi.

L'examen des frais de gestion de ces organismes pose clairement la question du coût et de l'efficacité financière de la gestion paritaire de

la formation. Il est évident que les conclusions de l'IGAS permettront de vérifier si les OPCA savent, ou non, maîtriser leurs coûts de fonctionnement.

À défaut, l'idée de confier la collecte des contributions formation aux Urssaf pourrait bien resurgir dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle qui est annoncée. À suivre au plus près donc !

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

UN ENTRETIEN À BERCY

Lors de ses échanges avec Nicolas Hulot, vendredi dernier, le Président de la CAPEB a fait part de sa totale opposition quant à la décision du Gouvernement de sortir les menuiseries extérieures du champ du CITE pour 2018 et de ramener le taux du CITE pour ces ouvrages à 15 % (au lieu de 30 %) dès la fin de la semaine. Une option absurde et compliquée à mettre en œuvre que le Président est allé vivement dénoncer mardi soir au cabinet du Ministre Bruno Le Maire.

L'U2P RÉUNIT SES PRÉSIDENTS DE RÉGION

Mardi, l'ensemble des Présidents régionaux de l'U2P ont été réunis à Paris. Le Président Liébus y participait naturellement. Il s'agissait de faire un état des lieux de l'installation des U2P régionales, presque un an après la création de l'Union. Des précisions ont par ailleurs été apportées sur les rôles et missions des U2P de région puis les échanges ont permis de préciser leurs besoins ainsi que ceux de l'U2P nationale.

UN POINT SUR LES PARTENARIATS

Le comité de pilotage des partenariats signés par Béranger Développement s'est réuni mardi pour assurer le suivi des conventions en cours et pour examiner d'éventuels nouveaux partenariats.

EUROPE : UNE INTERVENTION DEVANT LES INDUSTRIELS DU PLÂTRE



Mercredi, le Président Liébus est intervenu, à l'invitation du Président de Eurogypsum, au Forum européen de l'industrie du plâtre qui se tenait au Parlement européen. Le Président intervenait ainsi dans une table ronde qui visait à mettre en évidence les solutions envisageables pour aider les entreprises à faire face aux défis de la rénovation énergétique des logements. À cet égard, il a souligné la nécessité d'accompagner le développement de compétences professionnelles nouvelles et spécifiques : innovation, management, prise en considération des impacts environnementaux, connaissance des circuits courts, appropriation des outils numériques, etc. S'agissant du BIM, le Président Liébus a insisté sur l'accompagnement des entreprises dans l'utilisation du BIM et sur l'adoption de maquettes ou d'outils numériques, adaptés aux chantiers des TPE (et notamment à la rénovation,) permettant d'augmenter l'efficacité énergétique et réduire les coûts du cycle de vie des bâtiments.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE RÉUNISSAIT SON BUREAU JEUDI

Au menu de ce bureau figurait l'examen de 4 projets d'arrêtés. Deux d'entre eux concernaient le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public. Un autre portait sur les règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective. Enfin, un dernier projet d'arrêté définissait le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

UN ÉCHANGE AVEC LE CABINET DE GÉRALD DARMANIN

Jeudi, le Président de la CAPEB a pu s'entretenir avec le conseiller de Gérard Darmanin (Ministre de l'Action et des Comptes publics) en charge de la fiscalité. L'entretien portait sur la fiscalité appliquée au diesel. En effet, le Ministre Bruno Le Maire a déclaré, en annonçant la hausse de la fiscalité sur le diesel, qu'une série de professionnels en seraient exonérés comme les agriculteurs mais sans citer les artisans. Le Président a donc demandé à son interlocuteur d'inclure les artisans du bâtiment dans le champ de cette exonération.

LE CONGRÈS D'EBC CLÔTURAIT LA SEMAINE

La fin de la semaine était européenne pour le Président de la CAPEB, également Président d'EBC. Le congrès de l'association se tenait cette année à Zagreb. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

FORMATION

→ UNE NÉGOCIATION PARITAIRE AVANT LES RÉFORMES ?

C'est en tout cas ce que la Ministre du Travail souhaite. Elle a appelé les partenaires sociaux à ouvrir une négociation sur la réforme de la formation professionnelle, avec les régions et l'État c'est-à-dire une négociation quadripartite comme celle qui avait précédé la réforme de 2014. Les partenaires sociaux seraient ainsi invités à faire des propositions, y compris sur les nouvelles formes de travail, plateformes incluses. Un point qui reste à toutefois à confirmer car le Premier ministre est, pour l'instant, resté vague sur la question. Murielle Pénicaud a précisé que les salariés qui vont déjà en formation (37 % des

ouvriers et 60 % des cadres) doivent continuer à avoir accès à la formation mais que la priorité absolue porte sur les jeunes sans emploi, sans formation ni qualification et sans apprentissage qui représentent aujourd'hui près d'un million de personnes. S'agissant d'accès à l'emploi, et dans le droit fil de ces orientations politiques, sans doute serait-il opportun d'examiner par ailleurs le cas des bacs professionnels qui, aujourd'hui, n'apportent pas vraiment satisfaction ni aux entreprises ni aux bacheliers. Les premières regrettent que, trop souvent, ces diplômés n'aient pas suffisamment de connaissances « métiers ». Quant aux jeunes,



beaucoup ont des difficultés à trouver une place pour poursuivre leurs études en BTS et ceux qui parviennent à rentrer à l'université sont trop nombreux à en sortir, un an plus tard, en situation d'échec. Et ceux qui décident d'intégrer le monde du travail directement après leur bac trouvent trop souvent des postes sous-qualifiés par rapport à leur niveau d'études. Bref, il y a sans doute des ajustements à faire pour favoriser l'employabilité de ces jeunes !

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017